

## Sommaire

- Les principales exigences des normes
- la démarche
- Les résultats de l'analyse environnementale
- Les impacts positifs du SIREDOM
- La politique Qualité et Environnementale

# Reflets

Edition spéciale "Démarche de Certification"

du Siredom

## Qu'est-ce que la certification ?

Par délibération du 1<sup>er</sup> juin 2005, le SIREDOM s'est engagé dans une démarche de certification Qualité et Environnementale.

La certification Qualité ou Environnementale est accordée par des organismes agréés (AFAQ, Bureau Veritas, Dekra, etc.).

L'organisme agréé dépêche un auditeur qui examine les pratiques du personnel, et compare aux exigences des normes ISO le Système de Management mis en place pour atteindre les objectifs Qualité et Environnement.

Le SIREDOM vise à la conformité aux normes ISO 9001 version 2000 (management de la qualité) et ISO 14001 version 2004 (management de l'environnement), diffusées par l'AFNOR.

Les normes de management ne définissent rien vis-à-vis des produits ou des services : les exigences sont exprimées vis-à-vis du système de management uniquement.

La norme exige un résultat, elle n'indique jamais comment y parvenir.

Lors de l'audit, l'auditeur de certification évalue si les dispositions et les pratiques existantes permettent ou non d'aboutir au résultat exigé. L'audit a aussi un rôle d'amélioration et les remarques de l'auditeur devront être suivies d'actions correctives. Si aucune non conformité majeure n'est relevée, le système de Management Qualité et Environnemental sera certifié conforme, pour trois ans, avec deux audits de suivis annuel.

Aux audits de certification s'ajoutent les audits internes, dont le rôle est de sensibiliser le personnel au respect du système et d'identifier des pistes d'améliorations.



## Les principales exigences des normes

Pour ISO 9001 version 2000 :

- › satisfaire le client : « Faire ce à quoi on s'est engagé »,
- › maîtriser toutes les activités, sous-traitées ou non.

Pour ISO 14001 version 2004 :

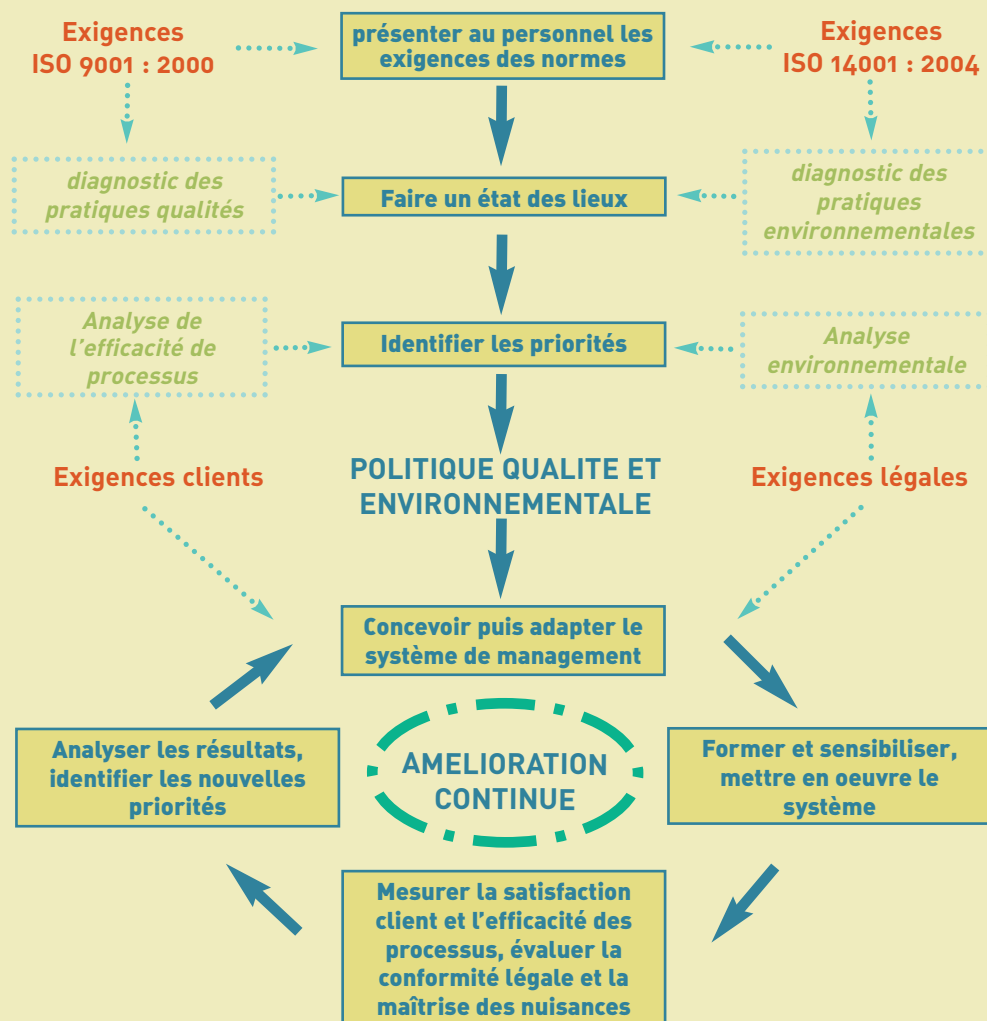
- › être conforme à la législation environnementale,
- › maîtriser les nuisances et prévenir les pollutions.

Pour les deux normes :

- › mettre en oeuvre un processus d'amélioration continue.

## La démarche

Elle consiste à faire un état des lieux, établir une politique, construire le système de management, l'améliorer.



## Les résultats de l'analyse environnementale

Les aspects environnementaux significatifs des activités du SIREDOM sont les suivants :

- › La modification du paysage par les équipements construits,
- › La circulation des Poids Lourds,
- › L'émission de bruit par les Poids Lourds sur leur trajet et lors des rotations de bennes sur site,

### Les impacts positifs du SIREDOM

On ne doit surtout pas les oublier, afin de les préserver et de les amplifier si possible :

- › actions de prévention de la production de déchets,
- › recyclage des matériaux issues de la collecte sélective,
- › valorisation énergétique des OM et du biogaz.

- › Les chutes et envois de déchets,
- › La production de boue et de poussière,
- › Les fuites et égouttures d'hydrocarbures des véhicules,
- › Les fuites et égouttures lors de l'accueil, de la collecte et du transport des Déchets Dangereux des Ménages,
- › L'utilisation d'eau et la production d'eaux industrielles sur les Ecosites.

## La politique Qualité et Environnementale

Suite aux diagnostics qualité et environnementaux, à l'analyse des processus et à l'analyse environnementale, la politique suivante, proposée par la direction, a été approuvée par le Président du SIREDOM :

« Améliorer en permanence la satisfaction des collectivités adhérentes et des usagers vis-à-vis des services rendus par le SIREDOM, et la maîtrise des nuisances liées à ses activités, dans le respect de toutes les exigences légales en vigueur.

Veiller au maintien de la qualité visuelle de l'aménagement des sites et de la propreté de leurs abords, veiller à la permanence de la mise en oeuvre des mesures de prévention des pollutions dont ses activités pourraient être à l'origine.

Veiller à la mise en oeuvre par ses prestataires et exploitants de l'ensemble des procédés permettant de limiter l'enfouissement et des moyens nécessaires au respect des exigences qualité et environnementales du SIREDOM.

Mettre à la disposition des collectivités et de leurs usagers l'ensemble des informations sur le traitement des déchets pris en charge par le SIREDOM.

Accroître, sur l'ensemble des sites, la maîtrise des impacts sur l'eau.

Mettre en oeuvre des actions visant à réduire ses consommations de ressources naturelles, en particulier non renouvelables. »

### Où en est-on ?

- › Le personnel a tout d'abord été formé et sensibilisé aux normes.
- › Les différents processus du SIREDOM ont été clairement identifiés, des personnes (les « pilotes » de processus) ont été désignées et formées à leur surveillance régulière.
- › Un accent particulier est mis sur les processus « externalisés » : les équipements et leur exploitation sont confiés à des exploitants.
- › Les pilotes veillent au respect des exigences liées à l'exécution du processus. Ils forment et sensibilisent les acteurs aux exigences à respecter : exigences légales, exigences des élus du SIREDOM, exigences des contrats signés avec les exploitants et sous-traitants.
- › Des contrôles réguliers sont mis en place grâce à des formulaires aide-mémoire, des bilans périodiques sont établis avec les exploitants, des actions sont mises en place, des comptes-rendus sont rédigés et font l'objet d'un suivi très strict de la part des pilotes.
- › Des procédures ont été établies pour améliorer la rédaction des contrats d'exploitation, la formation du personnel, le suivi et la mise en oeuvre des actions préventives et correctives.
- › La formation des auditeurs a eu lieu en octobre et les premiers audits du système permettront de juger prochainement de son efficacité et d'identifier les non-conformités pas encore détectées.
- › Lorsque les actions correctives auront été mises en place et les audits de contrôle réalisés, il sera alors possible de contacter un organisme agréé pour passer l'audit de certification et faire fonctionner le Système de Management Qualité et Environnement à plein régime.

#### Siredom

5, rue Gustave Eiffel  
91420 Morangis  
Tél : 01 69 74 23 50  
Fax : 01 69 09 03 59  
siredom@wanadoo.fr

[www.siredom.com](http://www.siredom.com)